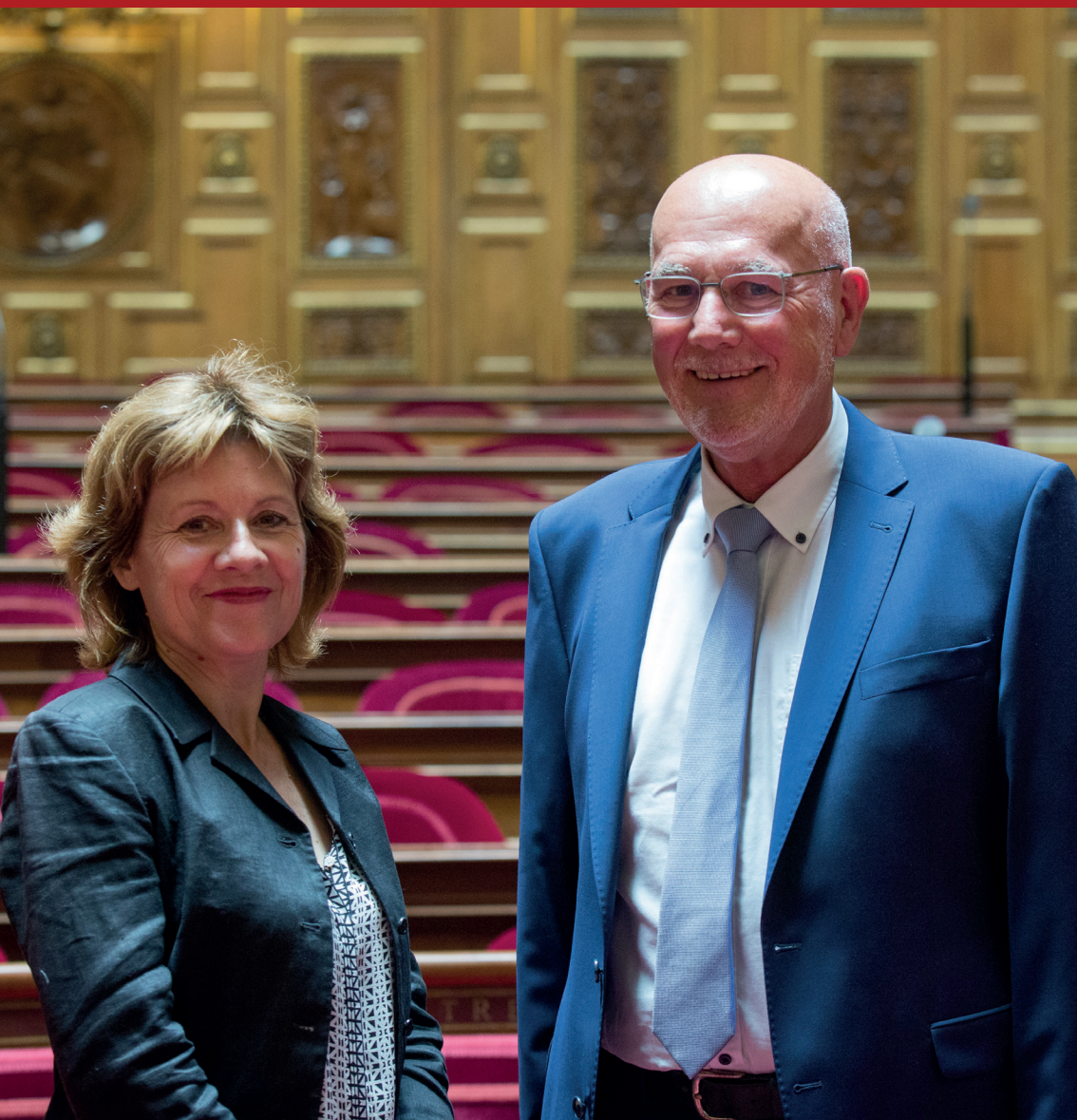




Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne



**BILAN DE MANDAT
2014/2015**

21, quai Lamennais - 35000 RENNES
15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Votre sénatrice.....



- ✓ Secrétaire de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication.
- ✓ Vice-Présidente de la délégation sénatoriale à la Prospective.
- ✓ Membre du groupe d'études Arts de la scène de la rue et des festivals en régions, du groupe d'études photographie et autres arts visuels.
- ✓ Mission confiée par la ministre de la Culture sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques.
- ✓ Membre de la commission supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

DOSSIERS LÉGISLATIFS (82) : nouvelle organisation territoriale, Renseignement, Adaptation de la société au vieillissement, Droit des étrangers...

COSIGNATURES (8) de propositions de loi ou de résolution : représentation des supporters, reconnaissance de l'Etat palestinien, pénalisation de l'acceptation par un parti d'un financement par une personne morale, parrainage civil, abrogation du délit de blasphème toujours en vigueur en Alsace-Moselle, lutte contre la discrimination à raison de la précarité sociale, réforme de la Caisse des Français à l'étranger...

INTERVENTIONS EN SÉANCE (6) : projet de loi de Finances pour 2015, nouvelle organisation territoriale de la République, Internet, Liberté de la presse, Renseignement...

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

✓ **2 questions orales** :

Ouverture des bibliothèques publiques et accès du plus grand nombre à la culture, encadrement des droits-télé de football au niveau européen et équité sportive.

✓ **2 questions d'actualité au gouvernement** :

Projet de loi santé relatif à l'instauration du tiers payant, compte personnel d'activité (CPA)

✓ **9 questions écrites** :

Améliorations fiscales pour les établissements publics de coopération culturelle, délai de création d'une commune nouvelle, scolarisation dans une filière français-langue régionale et répartition des frais de scolarité entre communes...

✓ **18 interventions en commission** : sportifs de haut niveau, commande publique, données numériques...

AMENDEMENTS :

✓ **17 amendements déposés** :

Droit des étrangers, renseignement, nouvelle organisation territoriale...

✓ **Cosignataire** de plusieurs dizaines d'amendements.



WEB : Vous pouvez retrouver le détail de chaque point et ses prises de position sur les sites : www.sylvie-robert.fr, www.senateurs-socialistes-35.fr et sur le site du sénat : www.senat.fr

Chacun des deux Sénateurs dispose d'une enveloppe de 140 000 €.

A partir de l'exercice 2016 les subventions au titre de la réserve parlementaire ne pourront être dédiées qu'aux seules communes en investissement.

AMF 35 (association des maires) / Engagement des 4 sénateurs 35 pour la même somme	24 000 €
Billé / Aménagement du bourg (3 ^{ème} tranche)	24 000 €
Bosse-de-Bretagne (La) / Rénovation école primaire	7 000 €
Bovel / Aménagement allée du cimetière - Création d'un Jardin du souvenir et d'un colombarium	4 000 €
Chavagne / Création d'un site internet	7 500 €
Hédé-Bazouges / Mise en sécurité du donjon, murs des ruines du château et chemin des Roquets	10 000 €
Nouvoitou / Construction d'une médiathèque	27 000 €

Votre sénateur



- ✓ Membre du bureau de la commission permanente des affaires sociales.
- ✓ Membre du comité de déontologie parlementaire du Sénat.
- ✓ Membre de la commission d'enquête sur les Autorités Administratives Indépendantes (auditions en vue d'un rapport).
- ✓ Vice-Président du groupe d'étude économie sociale et solidaire.
- ✓ Président du groupe d'amitié France-Afghanistan.
- ✓ Membre du groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les Chrétiens d'Orient et autres Minorités.

INTERVENTIONS EN SÉANCE : projet de financement de la sécurité sociale, le projet de budget 2015 sur les questions relatives au logement, loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). La Loi Macron et le Très haut Débit des territoires ruraux. La loi Santé, droit des personnes en fin de vie, des personnes en situation de handicap. Plaidoyer (sans succès) pour soutenir un amendement en faveur d'une agriculture productrice d'aliments aux grandes vertus sanitaires.

AMENDEMENTS :

- ✓ Présentation et défense d'amendements adoptés en première lecture par le Sénat.
- ✓ La présentation de l'état d'exécution de la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes handicapées en relevant les avancées mais aussi les manques.
- ✓ La loi Macron (loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) notamment sur la couverture en très haut débit des zones rurales.
- ✓ La proposition de loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.
- ✓ Dépôt d'amendement pour raccourcir les délais d'attente de rendez-vous auprès des ophtalmologues.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT :

- ✓ **Question orale** : sur la mise en œuvre d'un train de mesures sociales et économiques à effet du 1er juillet 2015.
- ✓ **Questions écrites** : droits sociaux pour les salariés travaillant pour des entreprises basées à l'étranger, dommages causés aux remparts de Dinan, maintien de la Dotation de Solidarité Rurale pour les communes centres des anciens cantons, allongement des délais pour la création de communes nouvelles sans perte des avantages financiers, plaidoyer pour l'augmentation (légale, au titre de l'accord local) du nombre de conseillers communautaires dans la communauté de commune Redon, préservation des moulins à eau sur les cours d'eau du département (en particulier celui de Tertron).



WEB : Articles sur www.jean-louis-tourenne.eu et sur www.senateurs-socialistes-35.fr
Prises de position sur les sujets suivants : Agriculture, loi NoTRe, loi sur la fin de vie au Sénat, loi sur le renseignement, réforme du collège, handicap...

Quedillac / Restructuration et agrandissement de la mairie	15 000 €
St Benoit des Ondes / Aménagement du parking de la mairie	17 600 €
Saint- Domineuc / Réfection de la voirie et de sécurisation du bourg	27000 €
St Etienne en Cogles / Mise aux normes de la salle de loisirs	8 400 €
St Maugan / Construction d'une nouvelle station d'épuration	28 000 €
St Sauveur des Landes / Travaux d'aménagement du bourg (3 ^{ème} tranche).	
Mise en sécurité de la rue Saint Hilaire	21 000 €
Saint-Senoux/ Aménagement du bourg et des abords d'école	5 000 €
Vern-sur-Seiche/ Projet de mise en accessibilité dans divers bâtiments de la commune	18 000 €
Vezin-le-Coquet / Travaux pour la rénovation du complexe sportif	26 500 €



Chers collègues,

Voilà un an, à l'occasion du renouvellement des Sénateurs, dans la moitié des départements de France, dont l'Ille-et-Vilaine, vous nous avez accordé votre confiance :

- ✓ Pour porter la voix et les aspirations des communes de notre beau département.
- ✓ Pour œuvrer à la construction d'une société plus juste, plus sereine qui privilégie le bien vivre ensemble, l'épanouissement des Breilliennes et des Breilliens et de leurs enfants.

Depuis un an, *nous nous sommes efforcés de tenir les engagements que nous avons pris* devant vous pendant la campagne électorale. Sur les finances des communes et la juste répartition de l'effort, sur la pérennisation du financement des activités périscolaires, sur la désertification médicale, sur la souveraineté réaffirmée des communes, sur la simplification des procédures de communes nouvelles... nous avons été présents et apporté notre contribution.

Nous nous sommes rendus dans plusieurs cantons, au plus près des lieux où les décisions se prennent et nous allons continuer nos visites mensuelles dans les territoires, pour rencontrer les Maires et les acteurs qui font la vitalité de l'Ille-et-Vilaine.

Nous avons répondu présents à chaque fois qu'on a pu faire appel à nous, quel que soit l'objet de la demande. Car telle est la conception que nous avons – comme chacun(e) d'entre vous – des exigences de la fonction d'élu.

Nous avons engagé des réflexions - à la demande du gouvernement, ou de notre propre initiative- sur l'accès facilité à la culture et notamment à la lecture (pour Sylvie Robert) ou sur l'égalité des chances (pour Jean-Louis Tourenne).

Un an s'est donc écoulé et il nous paraît indispensable – conformément à notre engagement – de vous rendre compte de notre action, des perspectives que nous vous proposons par le biais de ce bulletin, volontairement condensé.

Et nous irons à votre rencontre, pour débattre de nos orientations, recueillir vos souhaits, vos critiques éventuelles, au cours de quatre réunions dans les différents territoires de l'Ille-et-Vilaine.

Nous serons ravis de vous y retrouver pour échanger.

Soyez assurés de notre totale disponibilité.

Sylvie Robert

Jean-Louis Tourenne

Réunions à venir - Bilan de mandat / Visites de cantons

Vendredi 6 novembre, 19 h à 21 h : LA GOUESNIERE, salle des Fêtes, place Joseph Viel (centre bourg)

Vendredi 13 novembre, 19 h à 21 h : VEZIN-LE-COQUET, centre culturel Le Tempo, Contour de l'Eglise

Vendredi 20 novembre, 19 h à 21 h : SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, Mairie, salle des Mariages

Samedi 21 novembre, 10 h à 12 h : PIPRIAC, salle du Levant, 36 rue de l'Avenir

13 novembre 2015 : Canton de Melesse

19 février 2016 : Canton de Montfort-sur-Meu

25 mars 2016 : Canton de La Guerche-de-Bretagne

29 avril 2016 : Canton de Bruz

27 mai 2016 : Canton de Combourg

1^{er} Juillet 2016 : Canton de Bain-de-Bretagne

Loi NOTRe : une loi au service de tous les territoires

Après la loi sur les Métropoles, la loi NOTRe a fait l'objet d'un accord entre Sénat et Assemblée Nationale. Attachement aux communes qui gardent seules la compétence générale, attention portée à la ruralité et aux territoires ruraux.

La loi de 2015 sur les communes nouvelles :

- ✓ Facilité de fusion entre communes.

Nous sommes intervenus pour que l'échéance du 1^{er} janvier 2016 pour bénéficier des avantages financiers soit reportée au 1^{er} Janvier 2017.

- ✓ Maintien de la DSU ou de la DSR au montant antérieur
- ✓ Simplification de la procédure
- ✓ Facilitation de l'exercice des mandats locaux par la loi du 19 mars 2015 : formation des élus, suspension temporaire des contrats de travail, etc.



La loi NOTRe et ses effets sur les collectivités territoriales :

- ✓ Les régions ont la compétence exclusive des aides aux entreprises. Elles gèrent la mobilité interurbaine (transports scolaires).
- ✓ Les départements gardent leurs compétences en matière d'action sociale et de solidarités, de gestion de la voirie départementale, des collèges. Les transports scolaires et la gestion portuaire peuvent être délégués aux départements, par dérogation.
- ✓ Les intercommunalités obtiennent la politique locale du commerce, la collecte et le traitement des déchets, la promotion touristique, les aires d'accueil des gens du voyage, l'eau et l'assainissement à partir de 2020. Elles sont à 15 000 hb avec une grande souplesse de mise en œuvre des dérogations. Elles ne sont plus définies par le Préfet, mais par la CDCI.
- ✓ Les communes : sont les seules collectivités à conserver une Compétence Générale. Les PLUI restent l'expression de la volonté des communes.
- ✓ Une attention particulière est portée aux communes rurales (exemple SRADDET).
- ✓ Plusieurs compétences demeurent partagées : le tourisme, la culture et le sport.

Financement des communes :

Un effort équitablement réparti qui ne pénalisera pas les communes les plus pauvres :

- ✓ Dépenses des collectivités territoriales : 21% des dépenses publiques.

C'est bien 3,7 milliards par an d'économies sur trois ans.

- ✓ Globalement l'effort demandé aux communes représente à peu près 2% de leurs recettes.
- ✓ Les communes demandent une réforme de la DGF pour plus d'équité : le chantier est lancé.
- ✓ Le FPIC est doté de 780 M€ en 2015 – de quoi compenser aux communes les plus pauvres la contribution à l'effort national. En 2016, le fonds atteindra 1 Md d'Euros.
- ✓ La DSR est augmentée de 117 millions.
- ✓ La DETR a augmenté de 200 Millions en 2015 (soit 30% d'augmentation).
- ✓ L'assiette de calcul de la TVA remboursée aux communes sera augmentée.
- ✓ La création d'une aide aux maires bâtisseurs dans les zones tendues (100 millions).
- ✓ La pérennisation du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires et la mise en œuvre du prêt à taux zéro aux collectivités par la Caisse des Dépôts.

En conclusion : 45% des communes d'Ille-et-Vilaine ne verront pas diminuer (ou très peu) les dotations de l'Etat. La solidarité a donc été bien mise en œuvre.

Sur le terrain

LIFFRÉ - 26/09/15
Réunion publique à l'initiative des Sénateurs pour expliquer concrètement et sereinement la loi NOTRe et le financement des communes.



La ruralité, une chance pour la France

Vesoul : annonce de 21 nouvelles mesures en faveur des territoires ruraux par François Hollande : « *la ruralité est une chance pour la France et un formidable terrain d'innovation* ».

TROIS PRIORITÉS :

Garantir à chaque citoyen l'égalité d'accès aux services, qu'ils soient publics, économiques, éducatifs, culturels ou de loisirs : un partenariat noué avec la Poste pour l'ouverture de 1 000 maisons de services au public et un plan national de déploiement du télétravail pour favoriser la présence des actifs dans les territoires ruraux.

Renforcer les capacités des territoires et des élus à porter des projets de proximité, adaptés aux besoins des Français : un zonage efficace, lisible et attractif de revitalisation rurale en 2015, lutte contre l'habitat dégradé en zone rurale et amélioration de l'ingénierie publique pour une meilleure complémentarité entre les missions des collectivités et de l'Etat.

Assurer la mise en réseau des territoires pour renforcer les complémentarités : soutien au réseau des bourgs-centres et des villes moyennes pour l'équilibre du territoire, création d'un groupe de travail dédié à une démarche globale pour un urbanisme spécifique aux territoires ruraux, expérimentation de contrats de réciprocité ville-campagne dans quatre régions pour rompre avec la logique d'opposition entre ces territoires.

Santé, 4 grands défis à relever

Avec le Projet de loi de modernisation de notre système de santé les défis à relever sont : *allongement de la durée de la vie, progression des maladies chroniques* (ainsi il y a aujourd'hui plus de 3 millions de Français atteints de diabète), *persistance des inégalités de santé* (on n'a pas la même espérance de vie selon la catégorie socio-professionnelle à laquelle on appartient), *égalité d'accès aux soins pour tous*, quel que soit le lieu de vie (et notamment les territoires ruraux).

LES GRANDS AXES DU TEXTE :

- ✓ Lever les obstacles financiers avec la généralisation du tiers payant.
- ✓ Renforcer l'efficacité des politiques publiques et la démocratie sanitaire en faisant du médecin la plaque tournante du système de santé.
- ✓ Garantir la pérennité du système de santé : le projet accentue la formation professionnelle.
- ✓ De nombreuses mesures de simplification pour les patients et les professionnels

Les interventions des Sénateurs socialistes :

Le Paquet neutre, plus contraignant que les dispositions européennes, mettrait en péril les commerçants de proximité. Il faut, avant toute chose, leur attribuer de nouvelles missions.

Le droit à l'oubli pour les anciens malades afin d'interdire notamment aux banques, du fait d'une ancienne maladie, de refuser des prêts ou d'exiger des primes d'assurance exorbitantes.

La problématique particulière de la filière visuelle en danger : nous avons déposé, avec de nombreux collègues, un amendement afin de réduire l'attente chez les ophtalmologues et de donner le droit de prescription de lunettes aux optométristes.

La lutte contre la désertification médicale tient une grande place dans le projet de loi avec des mesures coercitives fortes. La sécurité sanitaire dans nos territoires ruraux est à ce prix.



CANTON DE SAINT-MALO 2 - 25/09/2015
Visite de l'entreprise ACTIA Télécom.



CANTON DE REDON - 07/09/2015
Visite de la pépinière d'entreprises ZA Corbouton

L'Agriculture, activité essentielle à notre département

Un département dynamique et performant :

- ✓ 8 000 agriculteurs et taux d'installation supérieur à tous les autres départements.
- ✓ 230 000 vaches laitières pour 1 500 000 000 de litres de lait chaque année.
- ✓ 4^{ème} producteur de gros bovins.
- ✓ 4^{ème} producteur de porcs.

Mesurer l'importance de l'Agriculture pour notre département :

- ✓ La vitalité de l'Ille-et-Vilaine s'est construite à partir du dynamisme de son agriculture.
- ✓ Elle maille le territoire et constitue le levier le plus essentiel d'une répartition équilibrée des hommes et des activités dans notre département.
- ✓ Elle est source d'emplois : 170 000 emplois directs en Bretagne.
- ✓ Elle aide à réduire les déficits de notre balance commerciale et profite ainsi à la nation toute entière.



Et la *réforme de la PAC* atteint une ampleur sans précédent :

- ✓ L'abandon (inconséquent peut-être) des quotas laitiers.
- ✓ La refonte des dispositifs de paiement directs couplés et découplés,
- ✓ La suppression de la PHAE au profit de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel).
- ✓ L'embargo Russe.
- ✓ L'abandon par l'Europe des mécanismes de régulation.

Une filière qui pendant des années ne s'est pas modernisée faute d'une grande politique nationale. Le gouvernement s'est dépensé sans compter pour atténuer les effets de la crise et assurer un meilleur avenir :

- ✓ *En faisant s'asseoir autour d'une même table tous les acteurs.*
- ✓ *En engageant un vaste mouvement de simplification des normes et des formalités.*
- ✓ *En déployant des crédits pour favoriser le maintien du pouvoir d'achat : 3 Mds € sur 3 ans.*

Des mesures immédiates pour aider les agriculteurs à sortir la tête de l'eau :

- ✓ Prise en charge partielle des cotisations MSA, report de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.
- ✓ Restructuration des dettes.
- ✓ Remise gracieuse du TFNB.
- ✓ Allégement des charges d'exploitation par la création d'un fonds spécial.
- ✓ Modernisation des abattoirs et de l'ensemble de la filière.
- ✓ Valorisation des déchets (méthanisation).
- ✓ Conventions sur la longue durée avec les acheteurs, les distributeurs mais également les fournisseurs d'aliments qui représentent dans certains cas 60% des coûts de production.
- ✓ Remise en place des mécanismes européens de régulation de marché.
- ✓ Développement des transformations et des productions alimentaires voire médicales à haute valeur ajoutée.

Nous sommes persuadés, que c'est par la mobilisation de tous, professionnels, organisations, élus locaux et nationaux, système bancaire, que nous assurerons le meilleur avenir à une activité économique indispensable à notre pays.



CANTON DE REDON - 09/07/2015

Présentation du projet d'agrandissement de Ciné Manivel.



CANTON DE JANZÉ - 22/05/2015

Avenir des Transports Leroy sur le canton de Janzé.

Loi dite « Macron » : dynamisme et croissance

LOI DITE MACRON POUR LA CROISSANCE L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES.

La loi Macron vise à réformer profondément l'économie de notre pays et à soutenir, plus particulièrement, les TPE et les PME qui constituent un maillon essentiel dans nos territoires.

Le groupe socialiste et républicain du Sénat a œuvré en proposant des mesures de bon sens pour simplifier les normes et accroître l'activité économique. Dans les prochains mois, les réformes économiques vont se poursuivre afin de moderniser notre tissu productif, faire face à la compétition internationale et libérer la croissance.



Le Conseil Constitutionnel a validé la quasi-totalité de la loi.

La promulgation de la loi permet la mise en œuvre très rapide de réformes attendues :

- ✓ Les transports par autocar au-delà de 100 kilomètres. C'est déjà près de 700 emplois créés, et 250 000 passagers déjà transportés contre 110 000 sur l'ensemble de 2014. 782 départs et arrivées quotidiens ont été recensés en France, sont 175 vers l'étranger. Le ministre table sur « presque 100 villes desservies d'ici la fin de l'année »!
- ✓ Réforme des procédures de sauvetage des entreprises.
- ✓ Recours simplifié aux accords de maintien dans l'emploi (AME).
- ✓ Accroissement du nombre de dimanches d'ouverture possible des commerces : 9 dimanches peuvent être décidés dès 2015, 12 en 2016.
- ✓ Droit des offices HLM et des communes de développer le logement intermédiaire.
- ✓ Simplification des procédures aux prud'hommes, afin d'assurer aux salariés et aux employeurs une visibilité plus grande.

En matière de logement et d'urbanisme, la loi permet notamment de :

- ✓ Limiter les recours abusifs sur les permis de construire.
- ✓ Développer le logement intermédiaire.
- ✓ Clarifier certaines mesures de la loi Alur, comme par exemple, renforcer la protection des personnes âgées locataires ou des locataires hébergeant une personne âgée.
- ✓ Simplifier les règles d'urbanisme pour réduire les délais des projets.

En matière d'aménagement du territoire, cette loi permet d'achever la couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux : la 2G partout fin 2016 et la 3 G pour mi-2017.



Avant le « marathon parlementaire » qu'il a entrepris pour ce texte, le ministre de l'Economie déclarait vouloir lutter contre trois « maladies » françaises, « la défiance, la complexité, les corporatismes » ; il semble que nous soyons sur la bonne voie !



CANTON DE FOUGÈRES 2 - 15/10/2015

Carl Zeiss Vision : qualité allemande/fabrication française, une philosophie qui nous va bien.

CANTON DE SAINT-MALO 2 - 25/09/2015

Recherche de solutions durables et écologiques à l'envasement des communes en bordure de la Rance.



Les défis du vieillissement

A DAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.

Ce texte, qui doit faire l'objet d'une nouvelle lecture au parlement, a été considérablement amélioré au Sénat en mars dernier.



Comme le titre du projet l'indique, le gouvernement propose de nombreuses mesures pour relever les défis du vieillissement de la population française.

Les trois piliers de la loi - anticipation, adaptation et accompagnement - sont bien perçus par les Français. Parmi elles, figurent ainsi la prévention, le maintien à domicile grâce aux nouvelles technologies, le renforcement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile.

Les mesures en faveur des aidants sont également largement soutenues, comme la prise en charge de l'aidé en cas d'hospitalisation de l'aidant ou besoin de repos de celui-ci.

Ainsi, ce projet de loi, indique dans son article I que : *« l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation »*. Il a été renforcé par notre chambre haute par la phrase *« l'État doit garantir l'équité entre les personnes, quels que soient leur lieu d'habitation et leur degré de fragilité ou de perte d'autonomie »*. *Le Sénat a également permis la création d'un régime unique d'autorisation pour les services d'aide à domicile.*

Le Haut Conseil de l'Âge est rétabli et le gouvernement pourra légiférer par voie d'ordonnances afin de réformer l'organisation du contentieux de l'aide sociale.



Nouveaux droits pour la fin de vie

PROPOSITION DE LOI CRÉANT DE NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE.

Les député Clayes (PS) et Leonetti (Les Républicains) sont à l'origine d'une proposition de loi sur la fin de vie. Elle vise à donner des droits aux personnes dont la fin de vie est imminente. Il ne s'agit en aucun cas de suicide assisté.

Il a pour objectif d'améliorer la prise en compte des souffrances avec notamment :

- ✓ Le droit à bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès.
- ✓ L'affirmation du droit des personnes à une « fin de vie digne et apaisée » et la précision des devoirs des professionnels de santé que la loi protégera ainsi.
- ✓ Le refus de l'obstination déraisonnable qui génère des souffrances vaines et insupportables.
- ✓ Le respect de la volonté du patient manifestée par des « directives anticipées ».

La droite sénatoriale voulait supprimer les principales mesures de ce texte revenant même sur les dispositions de la loi Leonetti.

Nous considérons, nous, que chaque personne a le droit, si elle le souhaite, de mourir dans la dignité, de façon apaisée. Le Sénat ne s'y est pas trompé et a voté majoritairement en faveur de la proposition de loi.

Définitions qui ont permis le débat parlementaire :

L'euthanasie est une pratique qui consiste à provoquer la mort d'un patient pour des raisons médicales, notamment l'incurabilité d'une pathologie associée à une souffrance ou des douleurs insupportables (la loi qui vient d'être votée ne l'autorise pas).

L'aide au suicide est la notion utilisée quand un cadre et du matériel pour se donner la mort sont accordés au patient. Certains parlent d'euthanasie active - qui est un crime.

La sédation profonde consiste en l'injection d'un cocktail médicamenteux destiné à apaiser la souffrance (douleur physique et souffrance morale).

Droit des étrangers dénaturé par la majorité sénatoriale

Après le projet de loi relatif à la réforme de l'asile, le Parlement débat du texte afférent au droit des étrangers.

CE DERNIER A TROIS OBJECTIFS MAJEURS :

- ✓ *Sécuriser le parcours d'intégration des ressortissants étrangers* par l'adoption d'une législation mieux adaptée et une plus grande clarté des procédures. Entrent dans cette perspective le contrat personnalisé fixant le parcours d'accueil et d'intégration de chaque primo-arrivant, et la généralisation du titre de séjour pluriannuel après une année de séjour en France.
- ✓ *Contribuer à l'attractivité de la France* en créant une *carte propre aux talents internationaux et en simplifiant le parcours des étudiants*.
- ✓ *Lutter efficacement contre l'immigration irrégulière*, dans le respect des droits des étrangers, en consacrant l'assignation à résidence, plutôt que la rétention, comme procédure de droit commun.



Le groupe socialistes et républicains a voté contre le projet de loi, considérablement durci par la droite sénatoriale, comme en atteste, par exemple, le passage de 18 à 24 mois pour pouvoir effectuer une demande de regroupement familial.

Nous avons déposé plusieurs amendements, au nom du groupe socialistes et républicains, afin de rétablir l'équilibre originel du texte et de supprimer le catalogue de mesures fondamentalement hostiles aux étrangers, qui peuvent nuire au rayonnement de la France à travers le monde.

Les renseignements enfin encadrés

A MÉLIORER ET ENCADRER LE RENSEIGNEMENT C'EST L'OBJECTIF DE LA LOI DU 24 JUILLET 2015.

Aucun texte n'encadrait jusqu'à présent les pratiques du renseignement.

Le Conseil Constitutionnel en la validant a entériné les apports du groupe socialiste du Sénat. Dans un contexte de menace internationale aussi bien qu'intérieure, il était nécessaire de renforcer la politique publique du renseignement dans le strict respect des libertés.

Le texte prévoit :

- ✓ La mise en place d'un régime d'autorisation sous un contrôle administratif et juridictionnel.
- ✓ La définition et l'encadrement du recours aux techniques spéciales de recueil de renseignement.

Ce texte présente les **sept finalités recherchées** : les intérêts essentiels de la politique étrangère, économiques et scientifiques de la France, prévention du terrorisme, de la reconstitution ou du maintien de groupement dissous, de la criminalité et de la délinquance organisées et des violences collectives.

Nous nous sommes efforcés d'encadrer au mieux le respect de la vie privée. **Ainsi, l'amendement défendu par Sylvie Robert permet de définir distinctement le périmètre d'action des divers services de renseignement, afin d'encadrer précisément leur activité.**

Didier Guillaume, Président de notre groupe, a expliqué que « ce texte n'est en aucun cas un Patriot Act à la française. Nous, socialistes et républicains, nous sommes toujours opposés aux lois d'exception. » Mais il était nécessaire de recourir à « une loi-cadre définissant la mission des services de renseignement », pour mieux empêcher d'éventuelles pratiques arbitraires, pour garantir les droits et libertés et surtout pour donner aux services spécialisés comme à ceux du deuxième cercle des moyens modernes de renseignement, ce pour assurer la protection de tous.